

Cellieu



Revue municipale
2009 - 2010

SOMMAIRE

Page 1	Le mot du maire
Page 2	Accueil de Loisirs
Page 3	Club Loisirs Amitiés - Comité des fêtes
Page 4-5	Transports scolaires - Transports en commun
Page 6	Page partenaires
Page 7	Défibrillateur - Programme des manifestations
Page 8-9	Ecoles publiques
Page 10-11	Ecole privée St-Joseph
Page 12	Maison pour Tous -
Page 13	Médiathèque - Dictée en fête - Animation Francas
Page 14	Démarches administratives
Page 15	Règlementation en vigueur
Page 16	Réalisations 2009 - Projets 2010 Dénomination des voies et numérotation de chaque logement
Page 17	Association Défense Site de Cellieu
Page 18	Gier Gérité - Clic du Pays du Gier
Page 19	Syndicat des Eaux Cellieu-Chagnon
Page 20	Ordures ménagères - Déchetteries
Page 21	Compost
Page 22	Etat civil
Page 23	Comité fleurissement
Page 24	JSC
Page 25	Seigyo Karaté
Page 26	Nos partenaires
Page 27	Nos partenaires
Page 28	À votre service

ESPACE revêtements

Votre espace de création intérieur

AU SERPENT

27, rue Jean Jaurès • 42800 RIVE-DE-GIER

☎ 04 77 75 00 48

Parking dans le magasin

PAPIERS PEINTS - PEINTURE - TAPIS - MOQUETTES - SOLS PLASTIQUES -
PARQUETS ET VERNISSAGE - TISSUS MURAUX - DOUBLE RIDEAUX -
TRINGLES - STORES EN TOUS GENRES - PRODUITS D'ENTRETIEN

Agrée du service d'aide à la personne pour les travaux de petits jardinages :

Tonte, taille, élagage, bêchage,
débroussaillage, enlèvement des déchets...

TVA : 5.5 % ; Crédit d'impôt de 50 %*

Franck Blanchard - Frédéric Marcon CESU acceptés

JAREZ PAYSAGES SERVICES

77 Rte de la Grand Croix

42320 CELLIEU

Tél - 04 77 29 70 13

Port - 06 84 77 50 39

* Avantage fiscal plafonné par an et par foyer fiscal



AMÉNAGEMENT
TERRASSEMENT



EUROL **SERRE Guy**

Mobile : 0686 700 798 Tél : 04 77 73 94 08

80, impasse des Granges - Salcigneux
42320 CELLIEU

SERRURERIE - MÉTALLERIE

Ets PRIER

17, rue Barthélémy Brunon

42800 RIVE-DE-GIER

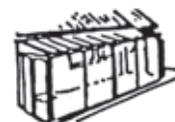
Tél atelier : 04 77 75 01 85

Fax : 04 77 83 88 88

Menuiserie métallique et aluminium

Vérandas - fer forgé - Persiennes

Volets roulants - Portes de garage



LE MOT DU MAIRE

L'année se termine dans un contexte économique très difficile sur l'ensemble de notre agglomération, et plus particulièrement la vallée du Gier. Certains de nos concitoyens vivent une période pas très réjouissante en cette fin d'année. Nous espérons que les motions de soutien votées par Saint-Etienne Métropole et la Commune de Cellieu trouveront des réponses auprès de tous les acteurs du monde économique.

Nous devons toutefois rester optimistes pour l'avenir. Quant à nos projets communaux, ils sont pour certains rentrés en phase de réalisation.

Tout d'abord, l'aménagement du secteur des Réservoirs "Route de Peyrieux" avec la dissimulation des réseaux secs, de l'éclairage public, la réfection de la voirie avec l'amélioration du plan de circulation. Il restera à réaliser les réseaux eaux usées et pluviales avec la création d'un parking en vue de la construction des logements locatifs par la Société Bâtir et Loger.

De plus, dans le domaine arboricole, a pu être réalisé l'électrification des retenues collinaires, en partenariat avec l'Association Cellieutaire, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire, le Conseil Général de la Loire, Saint-Etienne Métropole et la Commune. Ce projet a permis, d'une part, de soutenir le développement de l'arboriculture qui constitue un atout pour notre territoire sous différents aspects tels que l'aménagement de l'environnement et du cadre de vie et, d'autre part, de supprimer les nuisances sonores imputables aux moteurs thermiques des stations de pompage afin de permettre une meilleure gestion de l'eau.

En ce qui concerne :

- l'aménagement d'une zone artisanale, le projet des Arcs n'a pu aboutir suite aux dernières études car le coût de réalisation a été jugé trop élevé. De ce fait, nous nous sommes orientés sur le secteur de Mulet (zone classée depuis 1998 dans le POS). Les études sont en cours avec Saint-Etienne Métropole qui a la compétence économique.



- l'aménagement de Salcigneux va se poursuivre sur l'année 2010. Ce dossier est complexe dans le phasage des opérations : eau potable, assainissement et réseaux secs. Une concertation avec les riverains sera faite afin de présenter le projet d'aménagement de la "rue des Croix" finalisé par Saint-Etienne Métropole.

- les divers travaux à l'Ecole Publique : l'aménagement des abords, l'installation de clôtures des cours, la construction d'un préau et d'un arrêt dit "dépose minute". Ces travaux, nécessaires à la sécurité des usagers, débiteront en juin pour être achevés à la rentrée de septembre.

Vous trouverez également dans ce bulletin, toutes les informations concernant la vie Cellieutaire. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et je présente à tous mes Meilleurs Vœux pour 2010.

Très cordialement.

Votre maire,
Alain VERCHERAND

Fabrication - Rénovation - Pose
Toutes menuiseries

Caillebotis
Pergola
Garage bois
etc...

Canale menuiserie

68, impasse des Roseaux
Thonnerieux
42320 CELLIEU
Tél/fax : 04.77.73.35.61

INFORECO

vous propose de collaborer avec des entreprises performantes en :

- CHAINES DE MANUTENTION
- CONVOYEURS VIBRANTS
- TAMISAGE ET FILTRATION
- COMPACTAGE DE COPEAUX
- FONDERIE FONTE+ACIER+ALU

17 bis, bd Waldeck Rousseau
BP 124
42400 SAINT-CHAMOND
Tél.: 04 77 31 21 21
Télécopie : 04 77 22 63 33
inforesco@wanadoo.fr

Mathieu & Laurent COURTINE

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs, c'est en moyenne vingt-six enfants le matin, quatre-vingt-dix le midi et trente-trois le soir. Pour les petites vacances nous accueillons une trentaine d'enfants et un peu plus de quarante l'été. Les équipes d'animateurs proposent des activités qui s'articulent autour d'un projet pédagogique répondant aux besoins des enfants et à des objectifs éducatifs fixés par la municipalité et la directrice.

LIEUX, DATES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

EN PÉRIODE SCOLAIRE ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- L'école maternelle de Salcigneux : le matin de 7 h 30 à 8 h 20
le soir de 16 h 30 à 18 h
- L'école publique : le matin de 7 h 30 à 8 h 20,
le midi de 11 h 30 à 13 h 20
le soir de 16 h 30 à 18 h 30
- Les salles polyvalentes : le matin de 7 h 30 à 8 h 20,
le midi de 11 h 30 à 13 h 20
le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

PÉRIODE D'OUVERTURE DURANT LES VACANCES (lieux à confirmer)

- Vacances d'hiver : du 15 au 19/02/2010 lieu : école publique
- Vacances de printemps : du 12 au 16/04/2010 lieu : école publique
- Vacances d'été : du 02 au 30/07/2010 lieu : salles polyvalentes municipales

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES VACANCES

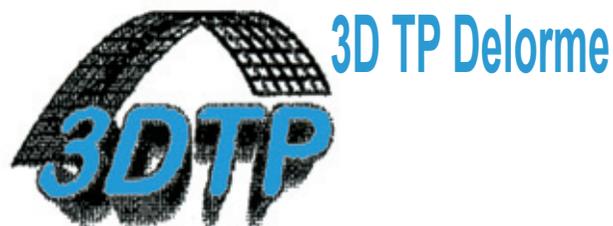
Etant donné la conjoncture économique actuelle, la municipalité prévoit de baisser les tarifs de la journée de Centre de Loisirs sous forme de forfait comme suit :

- FORFAIT SEMAINE 4 JOURS : de 10.00 € à 10.50 € / 11.00 € pour les extérieurs.
- FORFAIT SEMAINE 3 JOURS : de 11.00 € à 11.50 € / 12.00 € pour les extérieurs.
- À LA JOURNÉE : cf. tarifs actuels : de 12.00 € à 12.50 € / 13.00 € pour les extérieurs.

LA CUISINE BIO

D'après la circulaire du 02/05/2008, toutes les cantines scolaires devront servir aux enfants des repas BIO à hauteur de 20 % pour 2012. Les cuisinières Nathalie POYET et Monique BOUCHRIT n'ont pas attendu ces délais pour réfléchir à la question. Depuis la rentrée des

classes, les cuisinières proposent un composant BIO par repas ou un menu BIO par semaine, ce qui couvre 25 % des repas. Les enfants et les parents sont invités lors de rencontres trimestrielles à donner des idées de menus élaborés uniquement à partir de produits de saison.



Espace des Tuiliers
ZI les Plantées
42680 Saint-Marcellin-en Forez
Tél : 04 77 52 99 33 - Fax : 04 77 52 99 34/32
e-mail : 3dtp@wanadoo.fr

E.A.C.H.

SARL ÉLECTRICITÉ HIVERT Christian

23 rue du Quartier Moulin

Z.A. d'Onzion - B.P. 37

42152 L'HORME

Tél : 04 77 31 47 70

Fax : 04 77 22 26 43

CLUB LOISIRS AMITIÉS

Notre club va fêter son trentième anniversaire. Les adhérents s'investissent dans les préparations des fêtes locales, des rencontres interclubs et organisent quelques voyages, repas au sein du club, soupe aux choux, paëlla, etc.

Ils oublient rarement le rendez-vous hebdomadaire du mardi, au menu : belote coincée,

scrabble, discussions à bâtons rompus. Il semble que cet après-midi soit devenu incontournable.

Notre souhait aujourd'hui serait que de nouveaux retraités viennent partager avec nous un peu de leur temps libre et puissent nous apporter leur bonne humeur et leur vitalité.



COMITÉ DES FÊTES

Le comité végète. S'il vous plaît apportez-nous vos idées, votre aide. En un mot, si le cœur vous en dit, rejoignez-nous pour insuffler un peu d'entrain à toute l'équipe.

Programme 2009

- janvier : avec les commerçants de Cellieu, vœux du nouvel an (une réussite qui demande à être reconduite)
- février : carnaval, belle ambiance
- 28 mars : fête de la bière – une réussite, beaucoup de monde, la fête sera renouvelée en 2011)
- avril : rallye de vieilles voitures avec étape à Cellieu (de la pluie et peu de monde, dommage!)

Projet

- un seul, la fête de la bière. Des suggestions ! Venez nous les dire....

En tous cas, bonnes fêtes de fin d'année et beaucoup de bonheur à tout le monde. Encore une fois, merci à toute l'équipe.

Le président : contact : 04 77 73 49 61

Rhône Loire **Environnement**

**Assainissement
Autonome**

Bureau Etude B2A

Contrôle, Suivi de chantier

Etude faisabilité : Eaux Usées, Eaux Pluviales

Contact : 06 71 92 67 77

42320 ST-CHRISTO-EN-JAREZ

ALAIN PIZZA

à emporter

Cellieu

Ouvert du Mercredi au Dimanche à 17h30

06.27.77.11.88

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les secondaires

Deux forfaits pour l'année 2009/2010 ont été établis en tenant compte de la situation individuelle de l'enfant scolarisé, comme l'année précédente.

■ Un, réservé aux élèves qui continuent leur scolarité dans le même établissement que l'année précédente. Ces derniers peuvent bénéficier des transports en commun à hauteur d'un aller retour par jour uniquement en période scolaire aux horaires suivants : du lundi au samedi avant 8 h, le mercredi et samedi de 12 h à 14 h et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 19 h.

■ Un autre, pour l'étudiant qui souscrit un abonnement pour la première fois ou qui change de cycle. L'étudiant bénéficiera de tous trajets possibles sur l'année scolaire et tous les jours (sauf fériés), même pendant les vacances scolaires. Pour tous renseignements complémentaires :

STAS : kiosque infobus
Place du Moulin 42400 SAINT-CHAMOND
Saint-Etienne Métropole
Service Transports Urbains au 04 77 32 92 60
et à la STAS au 08 10 34 23 42

Pour les primaires

Modalités d'inscription :

a) vous étiez déjà titulaire d'une carte de transport scolaire St-Etienne Métropole : un imprimé en partie pré-rempli vous sera remis. Vous devez vérifier les renseignements vous concernant et éventuellement les modifier ;

b) vous n'aviez pas de carte de transport : l'imprimé d'inscription est à retirer au siège social de l'association qui se trouve en mairie de Cellieu et à remplir complètement et lisiblement. Les avis d'inscription doivent être tamponnés et signés par l'établissement scolaire. Ces avis doivent être retournés à Saint-Etienne Métropole avec un chèque à l'ordre du Trésor Public. La carte de transport est remise au cours de l'assemblée générale de l'association qui se tient en principe fin août. Si l'élève n'utilise plus le transport en cours d'année scolaire, avvertir St-Etienne Métropole et retourner la carte. Par contre, tout trimestre entamé est dû. Afin de vous assurer du passage du car en cas de neige, de grève, de vacances scolaires ou tout autre incident, téléphonez à :

Autocars Bluma : 04 77 75 07 31
ou à St-Etienne Métropole :
au 04 77 32 92 60 ou 04 77 32 99 39

TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis le 2 septembre 2008, Cellieu est desservie par une nouvelle ligne de transport pour répondre au mieux à vos besoins quotidiens de déplacement.

Ainsi, la ligne 90 STAS assure une liaison entre les Communes de Cellieu et La Grand-Croix via Salcigneux et Les Rouardes.

Cette ligne s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire desservi et, de fait, à l'ensemble des habitants de Cellieu. Son intégration au réseau STAS permet à tout voyageur de l'emprunter, quel que soit son motif de déplacement (loisirs, école, travail, etc ...).

La ligne dessert aux heures scolaires, le Collège du Dorlay à La Grand-Croix. Elle permet, depuis La Grand-Croix, d'assurer une correspondance avec la ligne 108, qui elle-même dessert Saint-Etienne, les gares de Châteaureux, Rive-de-Gier,

Saint-Chamond, le centre ville de Saint-Chamond, la Zac de la Varizelle. Elle est aussi en liaison avec la ligne 91 qui dessert Farnay.

Informations pratiques : la commune de Cellieu tient à votre disposition les horaires des différentes lignes.

Bon à savoir : pour un déplacement occasionnel, vous pouvez payer votre trajet au chauffeur de bus.

Sinon, la STAS vous propose plusieurs "pass" en fonction de vos besoins d'utilisation à découvrir sur leur site internet : www.stas.tm.fr, où vous trouverez également toutes informations pouvant être utiles (lieux de vente), avec la possibilité de simulation de trajets. Espérant que ce nouveau service vous apportera satisfaction et qu'il sera suffisamment utilisé pour être pérennisé.



LIGNE 90 Valfleury - Chagnon - Cellieu ➔ vers ➔ La Grand-Croix

Période scolaire
lundi à vendredi

VALFLEURY	6 48											17 55		
LE BACHAT - MAIRIE DE CELLIEU	6 58											18 05		
CHAGNON	6 47													
CELLIEU	6 26	6 59	7 15	8 10	9 30	11 10	12 40	13 22	14 10	15 40	17 05			
SALCIGNEUX	6 32	7 04	7 05	7 21	8 16	9 36	11 16	12 46	13 28	14 16	15 46	17 11	18 11	
GROS BUISSON	7 07													
LES ROUARDES	6 42	7 15		7 32	8 26	9 46	11 26	12 56	13 39	14 26	15 56	17 21	18 21	
MULET	7 13													
MAIRIE GRAND CROIX	6 44	7 20	7 20	7 37	8 28	9 48	11 28	12 58	13 44	14 28	15 58	17 23	18 23	
CES DU DORLAY	7 43 8 33											13 50		

c: supprimé le mercredi

LIGNE 90 La Grand-Croix ➔ vers ➔ Valfleury - Chagnon - Cellieu

Période scolaire
lundi à vendredi

CES DU DORLAY	12 10											16 00			17 15		
MAIRIE GRAND CROIX	7 44	9 05	10 35	12 15	12 30	12 30	13 45	15 15	16 05	16 45	17 20	17 30	18 25	18 25	18 25		
LES ROUARDES	7 46	9 07	10 37	12 17	12 32		13 47	15 17	16 07	16 47	17 22		18 27	18 27			
MULET												12 35			17 35		
GROS BUISSON												12 41			17 41		
SALCIGNEUX	7 58	9 19	10 49	12 29	12 44	12 43	13 59	15 29	16 19	16 59	17 34	17 43	18 39	18 38	18 39		
CELLIEU	8 04	9 25	10 55	12 35		12 49	14 05	15 35	16 25	17 05	17 49		18 44	18 45			
CHAGNON												13 00			18 00		
LE BACHAT - MAIRIE DE CELLIEU												12 50			17 40		
VALFLEURY												13 00			17 50		

c: supprimé le mercredi

* : n'existe que le mercredi

LIGNE 90 Valfleury - Chagnon - Cellieu ➔ vers ➔ La Grand-Croix

Période scolaire
samedi

La Grand-Croix ➔ vers ➔ Valfleury - Chagnon - Cellieu

VALFLEURY	6 48			
LE BACHAT - MAIRIE DE CELLIEU	6 58			
CHAGNON	7 05			
CELLIEU	7 15	8 10	13 27	
SALCIGNEUX	7 04	7 21	8 16	13 33
GROS BUISSON	7 23			
LES ROUARDES	7 14	8 26	13 43	
LE MULET	7 28			
MAIRIE GRAND CROIX	7 16	7 34	8 28	13 45

MAIRIE GRAND CROIX	7 44	12 30	12 30	18 25
LES ROUARDES	7 46	12 32		18 27
LE MULET	12 35			
GROS BUISSON	12 41			
SALCIGNEUX	7 58	12 44	12 43	18 39
LE BACHAT - MAIRIE DE CELLIEU	12 50			
VALFLEURY	13 00			
CELLIEU	8 04	12 49	18 45	
CHAGNON	13 00			

LIGNE 90 Cellieu ➔ vers ➔ La Grand-Croix

Période vacances scolaire
lundi à samedi

La Grand-Croix ➔ vers ➔ Cellieu

CELLIEU	7 07	8 10	9 30	11 10	13 27	14 10	15 40	17 05	MAIRIE GRAND CROIX	7 44	9 05	10 35	12 30	13 45	15 15	16 45	18 25
SALCIGNEUX	7 13	8 16	9 36	11 16	13 33	14 16	15 46	17 11	LES ROUARDES	7 46	9 07	10 37	12 32	13 47	15 17	16 47	18 27
LE CHAPOTE	7 15	8 18	9 38	11 18	13 35	14 18	15 48	17 13	LE CHAPOTE	7 56	9 17	10 47	12 42	13 57	15 27	16 57	18 37
LES ROUARDES	7 23	8 26	9 46	11 26	13 43	14 26	15 56	17 21	SALCIGNEUX	7 58	9 19	10 49	12 44	13 59	15 29	16 59	18 39
MAIRIE GRAND CROIX	7 25	8 28	9 48	11 28	13 45	14 28	15 58	17 23	CELLIEU	8 04	9 25	10 55	12 50	14 05	15 35	17 05	18 45

VACANCES SCOLAIRES

Hiver: du 15 février (le matin) au 28 février inclus
Pâques: du 12 avril (le matin) au 25 avril inclus



**QUINCAILLERIE POUR
PROFESSIONNELS
OUVERTE AUX PARTICULIERS**

!!!! NOUVEAUX HORAIRES NON STOP!!!!

Du Lundi au Jeudi 7h30-18h00
Le Vendredi 7h30-17h30

- SERRURERIE - VISSERIE- ACIERS A LA DECOUPE
- REPRODUCTION DE CLEFS
- TRAVAUX D'ATELIER DIVERS A LA DEMANDE
- DISTRIBUTEUR : STANLEY, MAKITA, HITACHI, JPM, FISCHER, CASTOLIN, LOCHTE,

19 au 27 Rue de la République 42400 SAINT CHAMOND
Tél : 04.77.22.04.11 Fax : 04.77.22.23.01
mdi-courtial@orange.fr

L'eau du robinet, partenaire de votre quotidien

FACILITEZ-VOUS LA VIE



24H/24
D'UN SEUL CLIC...

- Accédez à vos dernières factures
- Suivez vos consommations
- Choisissez votre mode de paiement
- Et bien d'autres possibilités, en toute sécurité



www.lyonnaise-des-eaux.fr

N°Azur 0 810 443 443

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00



**FRANCE
RURALE**

SARL BRIAT ET ASSOCIÉS

*Jardin - Végétal - Nutrition animale
Vêtements et Chaussant - Equipement*

ZA DU PUIITS ST-JACQUES
42400 SAINT-CHAMOND
Tél : 04 77 31 94 37 Fax : 04 77 22 26 46
SARL.BRIAT@wanadoo.fr



**Patissier
Chocolatier
Glacier
Traiteur**

04 77 73 22 61

Pascal & Évelyne Laurent

33, rue Jean Jaurès - 42320 La Grand Croix
http://perso.orange.fr/la.patisserie.laurent/
patisserie.laurent@hotmail.fr

POUR TOUS VOS TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
BRUYAS Lucien



135 Chemin du Bréchet
42800 SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ
Tél/fax : 04 77 20 74 87 Port. : 06 80 20 29 56



**AUTOMATISME DE PORTAIL
ASPIRATION INTÉGRÉE
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR
ET EXTERIEUR
ALARME INTRUSION
POSE DE PARABOLES**



Au Jardin Fleuri

MM. J.-P. et B. GAY
Successeurs de M. QUIBLIER

POMPES FUNÈBRES

Flours, plantes et compositions florales

50, RUE PASTEUR
42320 LA GRAND'CROIX
TÉL. : 04 77 73 22 53



SERVICE INTERFLORA



Atelier d'Horlogerie

**Christian VIRISSEL
HORLOGER**

*Réparation - Restauration
Devis gratuit
Déplacement à domicile*

120 chemin du bréchet
42800 St-Romain-en-Jarez
Tél : 04 77 20 72 75

P.C. PEINTURE

**Peinture
Décoration
Sablage**

Z.A la Platière
42320 LA GRAND CROIX
Tél: 04.77.73.49.63
Port:06.88.74.68.22



DÉFIBRILLATEUR

La commune s'est dotée de deux défibrillateurs. Un est installé au Stade des Roches (dans la salle omnisports), l'autre à l'entrée de la Salle Polyvalente.

Depuis 2007, les défibrillateurs sont utilisables par tous, de manière très simple. Ils peuvent sauver des vies.

Comment reconnaître l'arrêt cardiaque ?

Une personne s'effondre devant vous. Elle ne bouge plus.

Avant toute chose, placer la personne dans une zone sécurisée, pour elle comme pour vous.

Vous lui parlez, lui demandez de serrer votre main, de cligner des yeux.

Si vous ne constatez aucune réaction : la victime est inconsciente.

Penchez-vous, la joue devant sa bouche, votre regard tourné vers sa poitrine. Si vous ne sentez aucun souffle et si le ventre ne se gonfle pas : la victime est en arrêt respiratoire.

À quoi sert cet appareil ? Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou "défibrillation". C'est un appareil portable, avec une batterie, qui possède deux électrodes à placer sur la poitrine de la victime.

À cet instant, quelques gestes simples peuvent permettre d'augmenter ses chances de survie, ce sont les gestes qui sauvent :



ÉTAPE 1 Appeler les pompiers au 18 ou (au 112 avec un portable) ou le 15 (SAMU)

ÉTAPE 2 Poser le défibrillateur



ÉTAPE 3 Exécuter les consignes dictées par l'appareil

ÉTAPE 4 Défibriller si l'appareil l'autorise



ÉTAPE 5 Masser si l'appareil l'autorise

ÉTAPE 6 Recommencer à partir de l'étape 3 jusqu'à l'arrivée des secours

Une véritable chaîne de survie à déclencher au plus vite : 1 minute gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

SALLE POLYVALENTE

9 janvier :	Concours de belote de l'ACCA
16 janvier :	Guitare Vallée de la MPT
23 janvier :	Bal folk du Sou des Ecole
31 janvier :	Repas de Loisirs Amitiés
6 février :	Concours de belote de l'APEL
13 février :	Soirée Country de la MPT
16 février :	Carnaval du Comité des Fêtes
6 mars :	Dictée en fête
7 mars :	Matinée boudin de l'ACCA
17 mars :	Assemblée Générale de l'ACCA
19 mars :	Remise des prix du concours communal de fleurissement
20 mars :	Soirée Karaté
27 mars :	Loto de la JSC

SALLE OMNISPORTS

24 janvier :	Compétition Karaté
4 ou 11 avril :	Troc Puces du Sou des Ecoles
23 juin :	Assemblée Générale de la JSC
3 juillet :	Concours de pétanque du Sou des Ecoles

11 avril :	Après-midi jeux de l'Ecole St-Joseph
30 avril/1 ^{er} mai :	Vente de petits plants de l'OGEC
30 mai :	Vente de fleurs de l'OGEC
16 octobre :	Soirée APEL
23 octobre :	Assemblée Générale de la MPT
30/31 octobre :	Vente de fleurs de l'OGEC
6 novembre :	Repas de la JSC
7 novembre :	Cérémonie des Anciens Combattants
20 novembre :	Soirée MPT
21 novembre :	Soupe aux choux de l'APEL
27 novembre :	Concours de belote de Loisirs Amitiés
28 novembre :	Loto du Sou des Ecoles
5 décembre :	Repas du 3 ^{ème} Age
17 décembre :	Spectacle Noël Ecole St-Joseph
18 décembre :	Concours de belote de la JSC

SALLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Chaque semaine :

Lundi :	patchwork à 14 h chorale à 19 h 45
Samedi :	dessin à 9 h

ÉCOLES PUBLIQUES

L'année 2009 a été porteuse de projets. Ces derniers ont permis une approche concrète des programmes.

En effet à travers des enquêtes, de nombreuses réalisations et compte-rendus, la maîtrise de la langue, les activités scientifiques ont trouvé des supports motivants. Les activités artistiques, quant à elles, se sont insérées dans plusieurs projets.

Les activités 2008/2009

Maternelle de Salcigneux :

■ Participation au concours de la Ligue contre le cancer "Manger des fruits et des légumes".

(2^{ème} prix départemental) ➔

■ Visite au LEP hôtelier de St Chamond et réalisation d'un menu en duo avec les Bac Pro.



Classe maternelle :

- Elevage de papillons
- Sortie à la ferme



Cycle II :

■ Participation au concours des Ecoles Fleuries (plantations, observations et réalisation d'un album) 1^{er} prix départemental





Concours des Ecoles Fleuries
(remise des prix)

CE2/CM1 :

- Ecllosion et élevage de faisans

Cycle III :

- Visite à La Grange aux mille saveurs - ferme pédagogique en agriculture biologique (découverte des petits fruits, des saveurs et dégustation de sorbets)



Toutes les classes :

- Réalisation d'un CD avec un studio d'enregistrement sous la direction de William (Centre Musicaux Ruraux)



Pour 2010 de nouveaux projets vont voir le jour ou se poursuivre :

- Remise en route du journal de l'école "Aux pays des fruits"
- Projets sportifs dans le cadre de l'USEP (rencontres entre classes, cross de St Chamond, journée randonnée-orientation ...)
- Concours des Ecoles Fleuries
- Classe découverte ou sportive et beaucoup d'autres choses encore.....

Remise des prix de classe



ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH



L'année scolaire 2008/2009 a été marquée par le voyage à Paris des élèves du cycle 3 (CE2-CM1-CM2).

39 élèves ont vécu cette aventure: premier long voyage pour certains, première découverte de la capitale pour d'autres, première séparation avec la famille...

Que de souvenirs dans leur tête: Versailles, son château, ses jardins, le Louvre et ses prestigieuses œuvres d'art, la Tour Eiffel, monument mythique, la cité des sciences et l'espace cité des enfants où ils ont pu manipuler, observer... et bien d'autres monuments, aperçus ou visités.



Trois jours ancrés dans les mémoires de tous, petits et grands, dont voici quelques photos





Ecole St Joseph
Enseignement catholique de la Loire
4 classes, de la maternelle au CM2
04 77 73 23 20
ecolestjo.cellieu@yahoo.fr

MAISON POUR TOUS

En 2010, la Maison pour Tous fête ses 40 ans.

En 2009, les activités ont fait le plein, et notre nombre d'adhérents est stable (572). Nous regrettons seulement que les Cellieutaires ne profitent pas assez des animations que nous leur proposons.

Les activités

Si vous avez des loisirs à occuper, la MPT vous propose :

■ *pour les adultes* : le badminton, le patin et hockey, la gym tonique, douce ou le step, la country, le modern jazz, le patchwork, le dessin, la chorale et le tarot. D'autres propositions, comme la formation aux premiers secours, la relaxation, sont organisées suivant les demandes.

■ *Pour les jeunes* : la danse, le judo, rythme et expression et le dessin.

Stages en préparation

■ *Nos jardins* : au printemps, un stage pour cultiver biologiquement nos jardins sera proposé.

■ *Multiactivités séniors* : cette activité s'adresse aux personnes qui ont envie d'un moment de partage avec d'autres. Une animatrice sera à leur écoute pour organiser quelques heures de détente et plaisir suivant leurs souhaits (maintien en forme, jeux, chansons, sorties, échange de connaissances...). La prochaine rencontre est fixée au **21 janvier 2010** à 14h à la maison des associations.

Pour tout renseignement : 04 77 73 37 09

Les animations

■ 2009/2010 a bien commencé puisque le 7 novembre la soirée théâtre a fait le plein. Les Cellieutaires et les Chagnotaires qui faisaient partie des deux troupes d'acteurs ont du talent.

■ Dans le cadre du festival "**Guitare Vallée**", nous accueillerons le groupe "**OUM TCHA**" le 16 janvier 2010 à 20h à la salle polyvalente. Ce duo, basé à Clermont-Ferrand, fait "swinguer" le public sur des airs populaires des années 20, 30 et 40.



Groupe "ados collège" au gala de danse



Fantaisies potagères

■ Pour fêter les 40 ans de l'association. Nous offrirons à nos adhérents, une vraie salle de spectacle pour le **gala de danse**. Il aura lieu le **5 juin 2010** à 14h à L'Horme.

■ La chorale "**Tutti Frutti**" donnera son concert annuel à l'église Saint-Pierre à Saint-Chamond le samedi **8 mai 2010**.

■ Le **20 novembre 2010**, une **journée d'animations** aura lieu à la salle polyvalente.

DICTÉE EN FÊTE 14^{ème} édition

La 14^{ème} dictée en fête aura lieu le samedi 6 mars 2010 à la Salle Polyvalente de Cellieu. Venez nombreux.

ENQUÊTE "MÉNAGES" SUR LES DÉPLACEMENTS

Une enquête va être réalisée par la société ALYCE-SOFRECO de Montbrison et se déroulera sur le territoire de Saint-Etienne Métropole entre le 5 janvier et le 27 mars 2010, afin de connaître les pratiques

de déplacement des habitants. Certains foyers de la commune vont être enquêtés. Votre avis est essentiel pour améliorer vos moyens de transport. Merci pour votre collaboration.

MÉDIATHÈQUE YVAN GARREL

Pour être en accord avec la convention du Conseil Général et le fonctionnement actuel de la médiathèque, les statuts ont été mis à jour et la médiathèque est devenue municipale depuis le 1^{er} septembre 2009. La MPT assure la gestion intellectuelle.

Conditions d'inscription: 10 € par famille de Cellieu et 20 € pour les extérieurs. Présenter un justificatif de domicile.

Prêt:

■ Bibliothèque: 4 livres par lecteur pour 3 semaines.

■ Vidéothèque: 3 vidéos par famille par semaine.

Elle offre la possibilité de réserver tout document aussi bien en stock qu'à la médiathèque du Conseil Général de la Loire (il est possible d'effectuer soit même la recherche sur <http://www.loire->



Expo "Asie" avec livres et DVD

ANIMATIONS FRANCAS

Depuis 2003, le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier et les Francas de la Loire proposent aux familles de notre Commune un accueil pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Cet accueil concerne les vacances d'hiver, de printemps, le mois de juillet pour les vacances estivales et les vacances de Toussaint. Les jeunes rencontrent les animateurs dans les différentes communes en début de vacances pour mettre en place ensemble des sorties, des activités et des projets.

Ainsi, les jeunes sont encadrés par une équipe d'animateurs et participent à des activités sportives, culturelles en demi-journée ou en journée, à des stages avec une thématique particulière et à des séjours de vacances courts ou longs.

mediatheque.fr) et chaque mois une navette permet d'être servi plus rapidement.

Horaires d'ouverture :

Mardi	9h 30 à 10h 30 et 13h 30 à 16h
Mercredi	13h 30 à 17h 30
Vendredi	18h à 19h
Samedi	10h à 11h 30

En partenariat avec la médiathèque départementale, elle propose

- 6000 livres,
- 7 abonnements de revues,
- 900 DVD (renouvelés 3 fois par an).
- Accès internet au public (sur rendez-vous).

Côté animation, nous faisons souvent appel aux Cellieutaires. Des personnes nous ont prêté des objets rapportés lors de leur voyage en Asie. En mars, ce sont eux qui ont exposé leurs réalisations d'art manuel.

Pour 2009/2010

■ De septembre à décembre 2009 : exposition et prêt de DVD sur "le cinéma ibérique et latino-américain".

■ En novembre, Alain Reynaud de Thonnériex expose ses photos prises au cours de ses voyages ou visites. Elles ont toutes quelque chose d'insolite.

■ En mars 2010 : exposition sur les 40 ans de la MPT. Un appel est lancé à toute personne qui pourrait nous prêter des photos ou autres sur ce qui s'est passé à l'association depuis toutes ces années.

■ Au printemps : une conteuse sera invitée, pour une animation "petite enfance".

En 2009, les jeunes, toutes communes confondues, ont pu pratiquer des activités sportives telles que du karting, ou de la piscine, des activités nature comme les chiens de traîneaux et la sherpa (trottinette tout terrain), des activités culturelles : cinéma, théâtre d'impro ou slam. Ils ont été accompagnés autour de projets de séjours à Vitrolles, à St-Pierre-de-Bœuf avec des activités nature et un séjour culturel à Paris.

Nous vous donnons rendez-vous en février 2010 pour la première prise de contact de l'année.

Renseignements

au SIPG au 04 77 31 09 31

aux Francas de la Loire au 04 77 33 36 84

et sur le site des Francas

<http://42.lesfrancas.net>

ou en Mairie au 04 77 73 00 91

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

■ **Demande d'extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès** : elle doit être faite auprès de la mairie où a été enregistré l'acte.

■ **Demande d'un second livret de famille**, suite à perte du premier ou en cas de divorce : se présenter à la mairie du domicile ou du lieu du mariage.

■ **Demande de Carte Nationale d'Identité** : vous devez vous présenter personnellement à la mairie du domicile, si enfant mineur de -14 ans, sa présence n'est pas obligatoire.

Pièces à fournir :

- 2 photos récentes non découpées et conformes ;
- un extrait d'acte de naissance ou livret de famille des parents du demandeur,
- l'ancienne CNI - si renouvellement-,
- un justificatif de domicile récent. Si vous ne pouvez pas fournir l'ancienne carte (perte ou vol), vous devez fournir la déclaration correspondante et un timbre fiscal de 25 €. Les déclarations des faits doivent être véridiques car elles sont transmises aux services d'Interpol.

■ **Demande de passeport** : vous devez vous présenter personnellement auprès des mairies habilitées (St-Etienne, St-Chamond, L'Horme, La Grand-Croix et Rive-de-Gier), etc.

■ **Autorisation de sortie du territoire** : elle est délivrée par la mairie du domicile. Le représentant légal de l'enfant doit venir avec la carte d'identité du mineur concerné.

■ **Légalisation de signature** : vous devez venir à la mairie avec votre carte d'identité et signer le document au guichet du secrétariat.

■ **Certification conforme de photocopies de documents** : les photocopies n'ont plus à être certifiées conformes par la mairie. Il vous suffit de fournir une copie lisible du document original, que vous certifiez personnellement conforme.

■ **Vous allez vous marier** : Un mois avant la date prévue, vous devez déposer en mairie :

- un acte de naissance des futurs époux ;
- une copie de la carte d'identité de chaque témoin ;
- si des enfants sont issus de l'union, il convient de fournir un acte de naissance pour chacun ;
- autres renseignements demandés : professions et adresses précises des parents et des témoins.

■ **Vous avez 16 ans** : les jeunes hommes et les jeunes filles sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leurs 16 ans. Les jeunes peuvent se présenter personnellement en mairie ou leur représentant légal peut le faire.

- Se munir du livret de famille. La mairie vous

remettra alors une attestation de recensement, qui vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours, pour la conduite accompagnée ou le permis de conduire.

L'année d'après vous serez convoqué à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

■ **Vous avez eu 18 ans en 2009 ou les aurez au plus tard le 21 mars 2010** : en principe, vous êtes inscrits d'office sur les listes électorales, si vous avez effectué votre démarche de recensement pour la JAPD. Toutefois, une vérification auprès des services de la mairie est conseillée.

■ **Vous venez d'emménager sur la Commune** : La période de révision des listes électorales a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Pendant cette période, vous devez vous inscrire en mairie. Vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

■ **Pacs** : vous devez vous adresser au Tribunal d'Instance situé 28 rue Claude Drivon à Rive-de-Gier - Tél. 04 77 75 02 79

■ **Changement de nature de culture** : pour être pris en compte l'année suivante, les changements de culture doivent se faire avant le 15 novembre à la mairie où se situent les biens concernés.

■ **Chiens dangereux** : les propriétaires des chiens de 1^{ère} catégorie (dits d'attaque)

- Staffordshire terrier
- Américan Staffordshire terrier
- Mastiff et Tosa

non inscrits à un livre généalogique reconnu

et de 2^{ème} catégorie (dits de garde et de défense)

- Staffordshire terrier
- Américan Staffordshire terrier
- Tosa

inscrits à un livre généalogique reconnu

- et Rottweiler

inscrits ou non à un livre généalogique reconnu

doivent en faire la déclaration à la mairie de leur domicile. Afin d'obtenir un permis de détention délivré par le Maire, les propriétaires de tels chiens doivent passer une évaluation comportementale auprès des vétérinaires habilités. Ils doivent être détenus par une personne majeure. Fournir :

- un certificat de vaccination antirabique de moins d'un an
- attestation spéciale d'assurances responsabilité civile de moins d'un an et certificat de stérilisation (chiens 1^{ère} catégorie).

Ces chiens doivent impérativement être tenus en laisse et muselés sur la voie publique.

Pour informations, sur la commune nous avons trois chiens de ce type.

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

DIVAGATION DES CHIENS

Il est rappelé que par arrêté préfectoral du 14 août 1980, la divagation des chiens est interdite.

ANIMAUX ERRANTS

La Commune a renouvelé son adhésion avec la SPA de LYON. Pour tous problèmes de chiens ou chats en divagation, vous devez impérativement contacter la mairie au 04 77 73 00 91 qui prendra contact avec cette SPA, qui a compétence sur tout notre territoire.

RAPPELS AUX CHASSEURS

Par arrêté municipal, en date du 14 novembre 1987, toute action de chasse, en particulier les tirs, est formellement interdite dans un périmètre fixé à 200 mètres des habitations.

IMPLANTATION D'ARBRES OU DE HAIES

■ Si les arbres à planter ne dépassent pas 2 mètres de hauteur, ils doivent être implantés à 50 cm de la limite séparative et entretenus pour ne pas dépasser cette hauteur.

■ Dans le cas, où les arbres dépassent les 2 mètres de hauteur, ils doivent être plantés à 2 mètres au moins de la limite séparative. Ceci par application des dispositions du Code Civil.

ÉLAGAGE DES HAIES AUX ABORDS DES VOIES PUBLIQUES

Il est rappelé que les riverains du domaine public sont tenus d'élaguer les branches, ou tout type de végétaux, qui avancent sur l'emprise des voiries communales, départementales ou chemins ruraux.

FEUX AUX ABORDS DU BOISEMENT

Par arrêté municipal du 18 mars 1997, tous feux sont interdits en toute saison sur les secteurs du Stade de Jeanne-d'Arc, Montcéard, Peyrieux, Croix-Blanche, en vue de protéger le secteur du Groupement Forestier.

BRÛLAGE DES DÉCHETS DE JARDIN

Par application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, il est interdit d'effectuer le brûlage en plein air ou à l'aide d'incinérateur individuel des ordures ménagères et déchets de jardin. Il est également interdit de déposer vos détritiques aux abords des voies communales. Des poursuites pourront être engagées à l'égard des contrevenants.

DÉBROUSSAILLAGE DES TERRAINS

Tout propriétaire est tenu d'entretenir les terrains en friche à l'intérieur d'une zone d'habitation pour la sécurité des habitants.

ÉCOBUAGE

Période interdite du 1er Mars au 30 Avril inclus et du 1er Juillet au 30 Septembre inclus.

ENGINS MOTORISÉS

Nous vous rappelons que, par arrêté municipal, certains chemins sont interdits à la circulation des engins motorisés. De plus, il est formellement interdit aux engins de passer à l'intérieur des propriétés privées.

DESTRUCTION DE L'AMBROISIE

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral datant de 2003 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie. De ce fait, la municipalité effectue le fauchage des talus en bordure des voies et chemins communaux. Par contre les propriétaires ou les locataires de terrain sont tenus de faucher ou broyer leurs terrains où pousse cette plante prolifique.

BRUIT

Par application de l'arrêté municipal du 4 décembre 1998

■ tous bruits gênants par leur intensité sont interdits sur la voie publique et les lieux publics, notamment moteurs de mobylette non conformes, les appareils et les dispositifs de diffusion sonore par hauts-parleurs, tels les postes récepteurs radio, lecteurs de cassettes ou laser et chaînes Hifi ;

■ les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage du fait de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques sont autorisés : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h ;

■ toute personne, qui utilise dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou des appareils de tous types, susceptibles de causer une gêne au voisinage du fait de leur intensité sonore ou de leur vibration doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'interventions urgentes ou de dérogations exceptionnelles.

ANNONCE DES FESTIVITÉS LE LONG DES ROUTES

Lorsque votre association organise des festivités qu'elle veut annoncer, pensez à respecter les consignes suivantes : - ne pas clouer votre annonce sur les arbres ; - ne pas utiliser comme support les panneaux de signalisation ou autres équipements routiers ; - ne pas poser l'annonce aux endroits dangereux ou gênant la visibilité (virages, carrefours et ronds-points). **ATTENTION** : Certaines Communes ont pris des arrêtés interdisant la pose d'affiches dans la traversée de leur ville. Vous devez utiliser : - quatre pré-enseignes sous forme de panneaux à mettre en bordure de route mais qu'il faut enlever rapidement après la fête.

RÉALISATIONS 2009

- Travaux de peinture aux écoles de Salcigneux et de La Picote avec mise aux normes de l'électricité.

- Travaux d'électricité à la salle polyvalente.

- Réfection des voiries communales de Mulet, de La Cognetière et de Peyrieux.

- Réfection intérieure du bâtiment de la mairie (secrétariat, couloir d'accès à l'étage, et salle de la petite enfance).



- Réalisation des réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable au Trêve en commun avec l'assainissement de Chagnon.

- Busage du fossé route de Cerveau.

- Aménagement du site de l'ancien stade de Jeanne-d'Arc.

- Réparation du mur du cimetière.



PROJETS 2010

- Création de quatre logements locatifs par la Société Bâtir et Loger de Saint-Etienne.

- Aménagement des abords de l'école publique.

- Poursuite des travaux Rue des Croix.

- Assainissement secteur Les Plantées, Montée de Chavillon, Route de Peyrieux, l'Ollière et Thonnérieux.

- Aménagement de la maison paroissiale.

DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION DE CHAQUE LOGEMENT

Afin de répondre à la demande de différents services départementaux, à savoir la Poste, le SDIS 42 (pompiers), la Préfecture, nous avons dû procéder à la numérotation des foyers de notre commune.

La majorité des rues de la commune étaient déjà nommées, mais il était impératif de définir toutes les rues et chemins en leur attribuant un nom. Nous avons essayé de choisir le mieux possible un nom correspondant au site ou au lieu-dit, mais cela n'a pas toujours été facile compte-tenu du nombre de rues, de chemins et d'impasses.

Ces nouvelles dispositions ont créé beaucoup d'ennuis à nos concitoyens - changement d'adresse, perte de l'identité de son lieu-dit -, nous en sommes bien conscients et nous nous en excusons auprès de ceux qui ont rencontré des difficultés.

Nous espérons que tout rentrera dans l'ordre

lorsque les plaques de rues seront mises en place. Cette numérotation est métrique et correspond à la distance de votre habitation par rapport au carrefour le plus proche.

Vous devez savoir que sur votre nouvelle adresse, vous pouvez faire apparaître le nom de votre lieu-dit à condition de l'indiquer immédiatement sous votre nom ceci pour des raisons de tri.

Exemple :

Votre Nom

Nom du lieu dit

Numéro, Rue (nom de la rue)

42320 CELLIEU

Nous publierons dans l'année un plan avec le nom de toutes les rues de la commune.

Les personnes n'ayant pas encore retiré leur numéro en mairie doivent le faire rapidement.

Merci de votre compréhension.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DU SITE DE CELLIEU

FAIRE ou NE PAS FAIRE ?

Telle est la question que se posait le ministre l'an passé ;
il continue à se la poser tant le projet A45 est mauvais !

Mauvais pour la qualité de l'air dans notre région, mauvais pour l'arboriculture, mauvais pour le réchauffement de la planète, très incertain pour l'économie de Saint-Etienne ("ce sont les hommes qui font l'économie, pas les autoroutes" nous a dit récemment un parlementaire).

Ce projet est contraire au Grenelle ; il n'est supporté que par des élus stéphanois qui suivent les recommandations de l'équipe dirigeante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne ; ces élus sont sans aucun doute aveuglés

Parmi les mensonges parus récemment dans la presse :

- la saturation, l'insécurité, la pollution, le gain de temps qu'apporterait l'A45,
- le financement entièrement privé et le développement durable.

Nous affirmons que ce sont des mensonges car nous nous appuyons sur des sources objectives.

■ L'A47 serait saturée...

Il faut relativiser car la saturation est surtout à des heures bien déterminées à Givors, Terrenoire. D'ailleurs, la saturation est générale aux approches des villes. --> comptages sur www.hyronnelle.com

■ Le taux d'accidents serait trop élevé...

Un seul tronçon de l'A47 (Rive de Gier - Givors) avait une moyenne d'accidents supérieure à la moyenne nationale ; d'autres axes lyonnais sont plus dangereux. (Etudes d'APS)

■ La pollution !!!

L'A45 apporterait un supplément de pollution qui coûterait 10 643 € par jour ; elle entraînerait une surconsommation de carburant avec plus de CO² dont le coût a été estimé à 40 083 € par jour. De même, il faudrait dépenser 16 500 € en protection sonore. Qui paierait tout ça ? (dossier d'enquête publique).

■ L'A45 raccourcirait la distance entre Lyon et Saint Etienne et ferait gagner du temps...

L'A45 ne relierait que La Fouillouse à Pierre

Localement, notre région serait très touchée par les emprises foncières qui stériliseraient 220 ha de terres agricoles (sur 350). L'arboriculture serait amoindrie, avec un ralentissement de l'activité, une diminution des revenus agricoles directs et indirects et hélas des pertes d'emploi. Les paysages des coteaux, poumons verts de la vallée du Gier, seraient dégradés de manière irréversible. (Si on peut enlever une voie ferrée devenue inutile, il est très difficile et coûteux de faire disparaître le macadam d'une autoroute obsolète.)

car s'ils avaient un peu de sens civique et d'objectivité, ils remarqueraient les mensonges du président de la CCI pour justifier l'A45.

Contrairement à ce qu'ils disent dans la Loire, il n'y a pas d'unanimité pour ce projet ; il y a une opposition qui n'a ni les appuis politiques ni les moyens financiers de la CCI pour se payer des pages publicitaires dans la presse écrite locale. Cela ne nous empêche pas de faire des propositions constructives en nous basant sur des documents officiels ou techniques

Bénite. Alors que le TER relie les centres villes ; la liaison peut être améliorable.

■ Le financement exclusivement privé serait hautement probable...

L'A45 ne serait pas rentable ; il faudrait 65% de subvention --> seulement 35 % par le privé ! (commission de l'audit financier de 2003) En plus, le prix des carburants augmentera certainement.

■ L'A45 s'inscrirait dans une démarche de développement durable... (Développement durable = volet social + volet économique + volet environnemental)

Le projet A45 à péage, serait anti-social : l'utilisateur paierait moins cher avec les transports collectifs.

Anti-environnemental, le projet resterait nuisible même si on construit des protections coûteuses ; il serait contraire à la lutte contre les dérèglements des climats.

Et pour l'économie ? ? ?

Rendez-vous à l'AG (en début d'année 2010)
François CATALANO 04 77 20 73 15
Robert MASSOT La Jallière
Denise COUZON La Chironnière

GIER GÉRITÉ - CLIC DU PAYS DE GIER

Gier Gérité est une association de type loi 1901, qui œuvre depuis une vingtaine d'années en faveur des personnes âgées de la Vallée du Gier.

Ses membres sont d'horizons variés : élus, professionnels, associations, usagers...

Mme Michelle GALLAND est la présidente de l'association, adjointe aux affaires sanitaires et sociales de St Chamond.

Instance de coordination gérontologique depuis sa création, l'association porte depuis 2002 le dispositif CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

De plus le CLIC assure l'accueil des personnes de 60 ans et plus de la Vallée du Gier et de leurs familles. Ainsi, des réponses peuvent être apportées concernant :

■ LE MAINTIEN À DOMICILE : aide ménagère, téléalarme, portage de repas ...

■ L'HÉBERGEMENT : tarifs des établissements, aides possibles...

■ LES DROITS ET PRESTATIONS

■ L'ÉVALUATION DES BESOINS À DOMICILE quel que soit le degré de dépendance



Permanences d'accueil :

51 rue Jean Jaurès
Bâtiment "Le Villemagne"
42420 LORETTE
infos@clic-paysdegier.fr
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
(l'après-midi uniquement sur rendez-vous).

Permanences téléphoniques :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
En cas d'absence,
un répondeur prendra votre message.
Tél. : 04 77 73 77 86 – Fax : 04 77 73 77 90

Possibilité de Visite à domicile, selon la situation.

Le personnel du CLIC

7 salariées :

- Une Assistante Sociale - coordinatrice,
- Deux secrétaires
- Un travailleur social chargé de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Trois travailleurs sociaux chargés de l'évaluation des besoins des ressortissants de la CRAM.

Le CLIC est également actif à travers les commissions de travail et de réflexion qu'il anime (commission "réseau", "animation", "information", "héber-

gement") et les divers groupes de travail qu'il met en place selon les demandes des partenaires et les besoins repérés sur le terrain

Groupe de travail "aide aux aidants" qui regroupe des associations de maintien à domicile, des travailleurs sociaux de CCAS, un médecin généraliste, le Conseil Général, la CRAM, le CLIC.

Par ailleurs, plusieurs bénévoles de l'association visitent régulièrement des personnes âgées souffrant de solitude.

Une permanence de Loire Alzheimer a lieu chaque 1^{er} vendredi du mois de 14 h à 17 h dans les locaux du CLIC du Pays de Gier. Cette permanence est assurée par Monsieur PLASSE, bénévole à Loire Alzheimer.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le CLIC du Pays de Gier au 04 77 73 77 86

SYNDICAT DES EAUX CELLIEU-CHAGNON

Travaux effectués en 2009

■ Salcigneux

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été réalisés de mars à juin :

Pose de 460 m de canalisation rue des Croix.

Pose de 170 m de canalisation et réducteur de pression entre la route de la Terrière et la RD37.

Reprise d'environ 30 branchements, pose de coffrets compteurs en limite de propriété si le compteur était à l'intérieur.

Pose de 2 poteaux d'incendie.

Enfouissement des fourreaux de réseaux secs en tranchée commune (en accord avec le SIEL).

Ces travaux auront permis de remettre de l'ordre sur un réseau vétuste (fonte grise encrassée, passage de colonne en propriété privée, branchements faits au coup par coup avec parfois 4 tuyaux en parallèles, mauvaise défense incendie).

Il reste à faire un tronçon de 175 m sur la départementale conjointement avec les réseaux secs et une antenne impasse du Tilleul.

Les travaux se sont bien déroulés malgré une fausse note au départ : coupure de la colonne de gaz suite à une erreur de plan GDF. Il convient de remercier les riverains pour leur compréhension et la bonne entente avec le personnel des travaux publics. Une réunion de chantier par semaine a permis de suivre correctement les travaux, d'être à l'écoute des usagers et de solutionner beaucoup de problèmes.

Montant total des travaux : 114 000 €
Subvention conseil général: 16 252 €

■ Renouvellement Le Trèves

Pose de 180 m de colonne PEHD 75 mm en remplacement d'une vieille fonte de 80 mm

Reprise de 4 branchements.

Travaux effectués conjointement avec l'assainissement et le pluvial

Montant total des travaux : 16 200 €
Subvention conseil général: 3 045 €
Nombre de clients : 905
Volume d'eau facturé : 83 510 m³



Rapport sur l'exercice 2009

Rendement du réseau : 83%

Analyse de qualité effectuées : 33 analyses
279 paramètres analysés (1 non-conformité temporaire liée à un manque de chlore a été relevée).

Bilan DDASS : "eau de très bonne qualité bactériologique, absence de pesticide, peu ou pas de nitrates".

Facture type d'un abonné ayant consommé 120 m³ (hors assainissement): 238,02 €.

Redevance assainissement (pour les usagers raccordés sur Cellieu) : 0,7 € / m³.

Redevance Agence de l'eau lutte contre la pollution : 0,2 €/m³.

Le Président G BONJOUR

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue chaque lundi matin. Veuillez sortir vos conteneurs le dimanche soir.

Le tri sélectif se fait dans des sacs plastiques de couleur jaune, qui sont distribués par St-Etienne Métropole. Toutefois, des sacs complémentaires peuvent être retirés en mairie.

Dans ces sacs, vous devez mettre les bouteilles plastiques, les journaux, magazines, papiers et cartons.

La collecte sélective se fait toutes les quinze

jours, à savoir les lundis des semaines impaires.

Les verres (les bouteilles en verre, les pots et bocaux en verre) doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet :

- Sur la place de Verdun
- À l'ancien stade Jeanne d'Arc
- Au Stade des Roches
- À Mulet
- À Salcigneux

DÉCHETTERIES

Pour les gravats, déchets verts, encombrants, huile de vidange, batteries, cartouches laser et jet d'encre usagées, etc .. deux déchetteries sont à votre disposition :

■ ZI du Coin à St-Chamond

■ Combe Martin à Tartaras.

Les horaires d'ouverture des déchetteries sont :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	Fermé	10h00 12h30	10h00 12h30	10h00 12h30	10h00 12h30	9h30 12h30	9h30 12h30
Après-Midi	15h00 19h00	Fermé	15h00 19h00	15h00 19h00	15h00 19h00	15h00 19h00	Fermé

Elles sont fermées les jours fériés. Elles sont interdites à tout public en dehors des heures d'ouverture.

Quelques règles à suivre :

Déchets acceptés :

- Papiers, journaux, magazines, prospectus
- Emballages recyclables (bouteilles plastiques, tétrabrick, acier, aluminium)
- Cartons
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Verres
- Huiles moteurs usagées (pour les particuliers uniquement)
- Déchets encombrants (fauteuils, matelas, meubles, objets volumineux non recyclables, ...)
- Déchets verts
- Bois
- Gravats, terre et matériaux de petite démolition ou de bricolage
- Piles, médicaments, batteries et autres déchets ménagers spéciaux (colles, peintures ...) apportés par les particuliers uniquement
- DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (électroménager, Hifi, informatique ...) apportés par les particuliers uniquement

Déchets interdits :

- Ordures ménagères
- Déchets industriels
- Huiles végétales

- Déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin)
- Déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement ou de part leur caractère explosif (bombes de gaz, extincteurs, ...)
- Déchets radioactifs
- Déchets d'activités et de soins à risque infectieux (seringues, ...)
- Déchets d'amiante. Les déchets d'amiante liés sont acceptés sur la déchetterie de Montrambert Pigeot à la Ricamarie, à la hauteur de 5 à 6 plaques de 1m² par semaine et pour les particuliers uniquement
- Déchets artisanaux et commerciaux non conforme aux déchets acceptés, en particulier les déchets toxiques de ces professionnels, les archives et les déchets médicaux
- Pneus

Tout apport de déchets interdits tels que définis ci-dessus constitue une infraction au présent règlement.

Droits d'accès aux déchetteries :

L'accès est gratuit pour les particuliers ("usagers ménagers") habitants de St-Etienne Métropole.



Les déchets de cuisine représentent 25 % de nos ordures ménagères soit 26 000 tonnes potentielles.

Les végétaux (tontes, branchages) actuellement collectées en déchèteries, représentent 15 000 tonnes potentielles.

Que peut-on composter ?



Les déchets compostables en cuisine

- Epluchures, restes de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café avec filtre
- Pain rassi
- Sachets de thé
- Serviettes en papier et essuie-tout

Les déchets de jardins

- Tailles de haies et branchage de petites tailles (broyés ou coupés)
- Feuilles
- Fleurs coupées, séchées
- Mauvaises herbes sans graines
- Plantes séchées
- Tontes de gazon

Les déchets compostables en proportion plus faible

- Reste de cuisine (os broyés et écrasés, croûtes de fromage, fonds d'assiette), cendres de feu de bois, rouleaux de papiers de toilette et d'essuie tout.

Les déchets non compostables

- Langes et couches jetables (à moins d'enlever la partie plastifiée), sacs et poussières d'aspirateur, sauces, graisses et huiles, mégots de cigarettes,
- Matières synthétiques, métaux, papiers glacés ou imprimés (les encres sont acides), plastiques, verre.

Les fausses idées :

- **Le compost ça sent mauvais !** Non, il suffit de bien penser à plus l'aérer, mélanger, retourner ou y incorporer des branchages, ajouter autant de matières brunes que de matières vertes.
- **Le compost ça attire les rongeurs !** Non, il suffit d'éviter d'introduire les restes de repas contenant de la viande et recouvrir les fruits de matières sèches ou les incorporer au centre du tas de compost.

Composter c'est facile : 3 règles d'or pour réussir son compost



Diversifier les apports, mélanger les différentes matières ...

Comme tout être vivant, les organismes visibles et invisibles à l'œil nu, ont besoin d'une nourriture équilibrée. Dans le compost, introduire à parts égales :

- **des matières vertes**, molles et humides comme des épluchures de légumes, des feuilles de salade, des tontes de pelouse, ... (matières azotées)
- **des matières brunes**, plus sèches et plus dures comme des feuilles mortes, du carton, des branchages, de la paille, du foin, ... (matières carbonées)

Aérer régulièrement

Ces microorganismes ont besoin d'oxygène pour transformer les matières.

Le manque d'aération et donc d'oxygénation, produit de la fermentation et l'émanation de mauvaises odeurs:

Le processus de dégradation des matières est ralenti.

Plus d'oxygène à votre compost, c'est une décomposition plus rapide et donc un meilleur compost.

Alors on n'hésite pas : on retourne, on mélange... !

Maintenir une humidité suffisante

Si votre compost n'est pas assez humide, les microorganismes se dessèchent. Au contraire, s'il l'est trop, ils sont asphyxiés.

NAISSANCES

AVIT Yell Lison née à Saint-Etienne le 12 novembre 2008
JUVIN Lina née à Saint-Chamond le 11 décembre 2008
RICHARD Jules Hugo né à Saint-Etienne le 21 décembre 2008
TOSI Mila née à Saint-Chamond le 13 février 2009
THEYSSIER Lise née à Saint-Chamond le 20 février 2009
MONDON Malone né à Saint-Priest-en-Jarez le 22 février 2009
DUMAS Achille Roger Henri né à Saint-Priest-en-Jarez le 23 février 2009
SEIVE Anatole Clément né à Saint-Priest-en-Jarez le 27 février 2009
BRUYAS Gabriel Jean né à Saint-Chamond le 03 avril 2009
DUBESSET Tom Martin né à Saint-Chamond le 26 avril 2009
PERRET Loïs né à Saint-Chamond le 01 mai 2009
FOND Florent Vincent né à Saint-Chamond le 05 mai 2009
THIMONIER Léanne Audrey Florence née à Saint-Chamond le 05 mai 2009
AJJOUR Jennah née à Saint-Chamond le 07 mai 2009
JOMARD Morgan né à Saint-Priest-en-Jarez le 16 mai 2009
BECARD Luc Christian Louis né à Saint-Chamond le 26 mai 2009
LAURENT Kylian Enzo né à Saint-Etienne le 31 mai 2009
ROURE Elina née à Saint-Priest-en-Jarez le 03 juin 2009
CHEVRIER Corentin né à Saint-Chamond le 13 juin 2009
CARNEIRO Maé né à Saint-Chamond le 21 juin 2009
DUBOIS Adrien David Jérôme né à Saint-Chamond le 04 octobre 2009

MARIAGES

ESPINHA Alain et GRATALOUP Chantal Marie Albertine le 07 mars 2009
PAYRE Pascal et VILLARD Christelle le 16 mai 2009
MONTEILLER Gérald et GALIANA Aurélie Anne-Marie le 16 mai 2009
FAYET Julien Yves Marie et NUNEZ D'ACUNHA Stéphanie Marie le 13 juin 2009
MOULARD Philippe et PIGNAT Patricia Anne Claire le 20 juin 2009
REYNAUD Marc Jean-Paul et LIGAUD Sylvie Michèle Bernadette Odile le 4 juillet 2009
CANDY Lionel et COUZON Cécile Marie le 01 août 2009
THIMONIER Florent Elie Michel et HIVERT Adeline Jocelyne Renée le 05 septembre 2009
FOND Xavier Roger Lucien et PERRIN Mylène le 26 septembre 2009
DESCOURS Daniel Jacques et GRANOTTIER Martine le 21 novembre 2009

DÉCÈS

CORSINI Sergio décédé à Saint-Etienne le 27 décembre 2008
GENEST Edmond Julien décédé à Saint-Chamond le 28 décembre 2008
FERLAY Etienne décédé à Saint-Priest-en-Jarez le 29 décembre 2008
FAURE Francisque Joseph décédé à Saint-Chamond le 31 janvier 2009
CHATAGNON François Joannès décédé à Saint-Chamond le 24 février 2009
GOY Antoine Marie décédé à Cellieu le 27 mai 2009
COGNET Epouse BONNEFOY Simonne Marcelle décédé à Saint-Chamond le 04 juin 2009
LAURENT Louis Jean Etienne décédé à Saint-Chamond le 18 juillet 2009
DAMIZET Brigitte Marie décédée à Cellieu le 29 juillet 2009
MALLET Louis Antoine Fleury décédé à Saint-Chamond le 24 juillet 2009
BRISON Epouse FAURE Jeanne Eliane décédée à Saint-Chamond le 09 août 2009
BONNEFOY Pierre Alphonse décédé à Saint-Chamond le 23 août 2009
GONON Veuve CHARROIN Lucienne Marcelle décédée à Saint-Etienne le 10 septembre 2009
CHARDON Marc Rober Henri décédé à Cellieu le 06 novembre 2009

COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Des jardins écologiques et économiques

Avec l'augmentation du coût de la vie, de nombreux amateurs se sont orientés vers le jardinage. Si jardiner peut vous aider à améliorer votre quotidien, il peut aussi vous changer les idées par ces temps difficiles. Toutefois, le fleurissement ne doit pas être un facteur financier décourageant. Certes, des achats sont nécessaires, mais il existe de nombreux moyens écologiques et économiques.



Tout d'abord par le choix des végétaux

Annuelles et bisannuelles qui sont incontournables, ces plantes peuvent cependant être associées à des pluriannuelles. En effet, bulbes, rhizomes, vivaces, arbustes seront présents plusieurs années. Ils seront d'excellents compléments décoratifs et permettront aussi de donner du volume à vos massifs.

N'oubliez pas cependant, de réfléchir aux associations de plantes (couleur/hauteur) et de les adapter en fonction de leurs expositions (soleil, ombre, nature du sol).

Puis par un arrosage raisonné

Avec près de 3 euros le m³ de l'eau, la récupération de l'eau de pluie est une source d'économie intéressante. Ainsi, l'achat des plantes peut être financé par ce gain. De plus, vous participerez aux préconisations visant à une meilleure utilisation de l'eau potable.

Enfin, par un support culturel de qualité

Préparez vous-même vos mélanges terreux. Terre franche de jardin, sable, tourbe, fumier décomposé constitueront la base de ce substrat. Un ou deux apports d'engrais en cours de saison suffiront au bon développement de vos plantes.

Un paillage organique en surface permettra à la fois de nourrir vos végétaux, de réduire le nombre des arrosages, et de limiter le développement des mauvaises herbes.

Voici donc quelques atouts qui vous permettront de réussir votre fleurissement tout en réduisant vos coûts.

Cette liste n'est pas exhaustive, puisque bons nombres de recettes de grands-mères peuvent aussi contribuer à limiter l'achat de pesticides comme le purin d'ortie (action d'insecticide et d'engrais), la bière (anti-limaces), la plantation d'œillets (répulsif puceron), utilisation d'insectes auxiliaires (coccinelles) etc...

On vous propose d'ailleurs de nous faire part de vos connaissances en la matière et un récapitulatif pourra être retourné à celui ou celle qui en fera la demande. Il s'agit tout simplement de vous rassurer. Avoir des fleurs chez soi n'est pas un signe extérieur de richesse. C'est avant tout un plaisir, un équilibre physiologique que l'on a avec la nature. C'est aussi un moyen de se ressourcer, le temps passé pour la réflexion.

Enfin, n'oublions pas : " fleurir : c'est accueillir" et "Accueillir nos invités avec des fleurs c'est un vrai bonheur !"



RADIO TAXI DOMINIQUE

Transports Hospitaliers - Toutes distances

T.A.P.

Dominique CHALANCON

tél : 04 77 73 23 17 - Portable : 06 03 70 17 47

DISCOUNT PHOTO - PAPETERIE - PHOTOCOPIES

20 rue Jean Jaurès - 42320 LA GRAND-CROIX

tél : 04 77 73 23 17 - Fax : 04 77 73 64 99

14 rue Claude Drivon - 42800 RIVE-DE-GIER

Tél : 04 77 83 45 94 - Fax : 04 77 83 46 02



SRA SAVAC

DÉBOUCHAGE - CURAGE DE CANALISATIONS
POMPAGES VIDANGES TOUTES FOSSES
INSPECTION TÉLÉVISUELLE ET ESSAIS ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE DE CUVES À FUEL ET TOUS CARBURANTS
DÉSINFECTION - DÉRATISATION
ZI STELYTEC - 42400 SAINT-CHAMOND
Tél : 04 77 01 07 18 - Fax : 04 77 53 46 98

JEUNESSE SPORTIVE DE CELLIEU

Après avoir fêté son 50^{ème} anniversaire avec brio lors de deux journées extraordinaires, tant par l'émotion que par l'intensité, pas moins de 600 personnes pour le repas spectacle du samedi soir (merci à tous et à toutes de leur présence, et de leur participation, en particulier aux personnalités qui ont répondu à notre invitation), la JSC attaque sa 51^{ème} saison.

Cette saison 2009/2010 s'annonce dans la continuité de la précédente, avec un effectif en légère baisse environ 280 licenciés.

■ Après cinq journées, l'équipe une est première de sa poule et toujours qualifiée en coupe de la Loire, et cela avec une équipe très jeune pour beaucoup, issue des 18 ans de l'année dernière, c'est dire la bonne formation prodiguée par nos éducateurs et leurs entraîneurs, Olivier Fontvieille et Patrick Aulanier.

■ L'équipe 18 ans est aussi première de sa poule et les critères qualifiés en coupe de l'amitié "consolante".

Bravo à tous les membres du bureau et les entraîneurs pour leur disponibilité et le travail accompli avec compétence.

Cette année, nous renouvelons une opération survêtements "Adidas" pour les joueurs, de débutants à 18 ans. Le club participe financièrement à cet achat. Un investissement lourd, c'est pourquoi nous organisons des animations et des tournois tout au long de l'année. Soyez nombreux à participer à ces événements pour vivre de grands moments de football dans la joie et la bonne humeur.

Tournois en salle

- Tournoi poussins le : 3 janvier
- Tournoi 13 et 15 ans le : 9 janvier
- Tournoi seniors le : 10 janvier
- Tournoi benjamins le : 16 janvier
- Tournoi critérium le : 23 janvier
- Tournoi débutants le : 6 février
- Tournoi 18 ans le : 13 février

Animations

- Belote le : 18 décembre
- Loto le : 27 mars
- Soirée dansante le : 6 novembre
- Assemblée générale le : 23 juin

BONNE ANNÉE 2010

Jo SIGOIGNE



SEIGYO KARATÉ CLUB DE CELLIEU

Cette saison, le Seigyo Karaté Club de Cellieu a enregistré dès le début septembre plus d'une soixantaine de licenciés, grâce notamment au cours adultes qui compte une trentaine d'élèves.

À la demande des élèves nous avons mis en place un cours pour la préparation à la compétition le mercredi de 18h30 à 19h30.

Suite à son succès, le cours de Self-Défense est désormais d'une heure trente de 19h30 à 21h, le mercredi. Nous rappelons qu'il s'agit de cours non sportifs, ouverts à tout public; il peut aussi être un premier pas pour découvrir le karaté différemment, ou pour revenir sur les tatamis.

Les cours du mercredi et du jeudi sont toujours assurés par Nicolas DOUAY (CN 1^{er} DAN), titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

Le lundi les cours sont pris en charge par nos nouveaux professeurs titulaires du Diplôme d'Instructeur Fédéral :

- Martine SOUBEYRAND (CN 2^{ème} DAN)
- Robert CERVANTES (CN 2^{ème} DAN)
- Eric MANGIN (CN 1^{er} DAN).

Le Conseiller Technique Départemental, Romain LAFITTE (CN 5^{ème} DAN) est présent deux samedis par mois afin de donner un enseignement spécifique aux gradés du club.

Manifestations organisées par le SKCC pour la saison 2009/2010

- 24 janvier 2010, au Dojo, championnat de la Loire kumite enfants (combats)
- 20 mars 2010, traditionnelle soirée dansante du club
- Week-end du 8 mai 2010, stage tourisme et sport en Ardèche, en famille.

Nous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire, même en cours de saison après deux essais gratuits et que les enfants peuvent commencer à partir de 5 ans et demi.

Vous pouvez aussi consulter notre nouveau site <http://www.skcc.fr>.

Information de dernière minute : félicitations à nos trois jeunes :

- Morgane SOUBEYRAND
- Antoine DAVID
- Marc CERVANTES

pour leur nouvelle ceinture noire.



AU VIEUX PRESOIR

Sylvie MANISSIER, Pierre CHAUDET
et Hervé COUZON

PRODUCTEURS de fruits et cocktails BIO
42320 CELLIEU



Ouverture le mercredi de 15h à 19h ou
sur rendez-vous au 04 77 73 04 95
ou 06 60 46 23 93



GARAGE CHATAGNON

Réparations toutes marques
Tourisme, 4 x 4, Utilitaires
La Terrière Salcigneux

42320 CELLIEU

Tél : 04 77 73 24 52 Portable : 06 11 30 54 26

Site : www.autosimi.com/garagechatagnon
e-mail : garage.chatagnon@hotmail.fr

50 % de
réduction
d'impôt

Jomard Services

TVA à 5,5%

agrée services à la personne
réalise pour vous vos petits travaux de jardinage

Tonte de gazon, débroussaillage, désherbage,
taille des haies, des massifs, ramassage des feuilles,
plantations de vivaces, d'annuelles, et d'arbustes...

Route de l'Aqueduc - 42320 Cellieu
04/77/73/20/94 ou 06/70/12/89/31



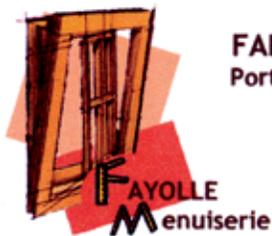
VivaL

Label "Commerce de qualité"

EPICERIE - PRESSE - CARTERIE
PHOTOS - RELAIS POSTE

Mardi, jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15 h - 19 h 00
Mercredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 30 / 16 h - 19 h
dimanche 9 h - 12h 00

Place Verdun - CELLIEU 04 77 73 36 98



FABRICATION ARTISANALE
Porte - Fenêtre - Porte Fenêtre
BOIS - PVC - ALU
Tous types de menuiseries
Intérieures et extérieures

Frédéric FAYOLLE
le livreur
42320 CELLIEU

contact@menuiserie-fayolle.fr
Tél : 06 64 89 04 39
Fax : 04 77 73 57 62

<http://www.menuiserie-fayolle.fr>

Plomberie - Chauffage -
Linguerie



Eurl MELEY Thierry

Impasse des Granges
42320 Cellieu

04.77.73.00.94 / 06.62.89.27.97 thierry.meley@orange.fr



BAR TABAC
"Le Cellieutin"
04 77 73 90 53
Ouvert tous les jours
À partir de 07 H30



"Aux Moissons des Délices"

BOULANGERIE
PATISSERIE
Le Bourg
42320 CELLIEU
04 77 73 07 18

Pour vos anniversaires, mariages, communions, baptêmes...
câteaux pièces montées

Marryline FONT

Pupa Guinot

42 rue St-Joseph
42320 CELLIEU
04 77 73 64 76

Beauté et Bien-être

naxane
www.naxane.fr

S.C. Coiffure
Femme - Homme - Enfant

4 place de Verdun - 42320 CELLIEU

Mardi-mercredi-jeudi : 9h-12h/14h-18h30
Vendredi : 9h-18h
Samedi : 8h30-16h

SARL GÉRARD BROSSE

Froid, Climatisation,
Machines d'alimentation
pompe a chaleur ...

Tél : 06 86 91 75 38
Fax : 04 77 73 39 54
e-mail : sarl-gerard.brosse@orange.fr

BROSSE Gérard
La jusserandière
42320 CELLIEU

MONTEILLER B & G sarl

Thermique et photovoltaïque
Chauffage - Climatisation - Sanitaire
Froid Commercial
Géothermie - Solaire

Atelier et bureau
24 rue du Grand Chemin
42 320 Cellieu

Téléphone : 04 77 73 08 43
Télécopie : 04 77 73 15 39
Messagerie : bernardmonteille@wanadoo.fr

DEPANNAGE ET ASSISTANCE
INFORMATIQUE

TUXOWS.FR

09-84-63-27-68

MARCON DAVID
RUE DES VERGERS
42320 CELLIEU

CONTACT@TUXOWS.FR
HTTP://WWW.TUXOWS.FR

Cuvecol'eau

Récupération eau de pluie
Recyclage eaux grises
Travaux de plomberie



Mr Le Guilloux
Thonnérieux
42320 Cellieu

Portable : 06 60 37 20 26
Tél. fixe : 04 77 73 20 26
E-mail : cuvecoleau@orange.fr

SARL FAYOLLE MAÇONNERIE

La Garderie
42320 CELLIEU
TEL/FAX/REP. : 04 77 20 89 18
A votre service depuis 1968

MAÇONNERIE BA
VILLAS
RÉNOVATION



À VOTRE SERVICE

Nouvelle adresse de la mairie :
1 Place de Verdun 42320 CELLIEU
Site Web : www.cellieu.fr
E-mail : secretariat@cellieu.fr
Téléphone : 0477 73 00 91

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT AU PUBLIC :

LUNDI - MARDI de 7 h 30 à 12 h
MERCREDI de 14 h à 17 h
JEUDI - VENDREDI de 7 h 30 à 12 h
SAMEDI de 9 h à 11 h

PERMANENCES DU MAIRE : exclusivement sur rendez-vous.

PERMANENCES DES ADJOINTS : exclusivement sur rendez-vous.

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE :

Mme DUMONT Marie-Claire, assistante sociale du secteur, tient des permanences en mairie tous les mardis de 9 h à 11 h (salle au 1^{er} étage). Vous pouvez également la contacter par téléphone en composant directement le 04 77 73 94 29 ou le standard de la mairie au 04 77 73 00 91.

A noter ses autres permanences :

Mairie de Valfleury : les 4^{èmes} mardis du mois de 14 h à 16 h. Téléphone : 04 77 20 77 01

Mairie de St-Romain-en-Jarez : les 1^{ers} vendredis du mois de 14 h à 16 h. Téléphone : 04 77 20 78 41

Bureau de Génillac situé Allée des Cerisiers (vers la Poste) : tous les jeudis de 9 h à 12 h .Tél: 04 77 83 74 22.

RELAIS "PETITE ENFANCE" :

Vous cherchez un mode d'accueil adapté à vos besoins et à votre enfant ou vos enfants (assistantes maternelles agréées, crèches, haltes-garderies). Vous devez contacter la coordinatrice du relais de St-Paul-en-Jarez, qui se situe 14 Route de la Terrasse au 06 81 10 12 41.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

M. VUIGLIO est nommé en qualité de conciliateur de justice pour le canton de La Grand' Croix. Il tient une permanence à la Mairie de La Grand' Croix les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 14 h à 17 h.

P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays du Gier) :

Permanences du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
au 4 rue Henri Barbusse à Rive-de-Gier - tél : 04 77 83 22 50.

UNE PREMIÈRE REPONSE À VOS QUESTIONS :

Pour toutes demandes de renseignements administratifs, **pensez à contacter le 3939 - Allo, service public**, qui est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 ou rendez-vous sur le site internet www.service-public.fr.

Ces deux services visent à vous informer sur des sujets de la vie quotidienne (perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, ...) et à vous orienter vers les organismes administratifs vous permettant de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et d'accomplir vos démarches.



 **EIFFAGE**
TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

Etablissement APPIA LOIRE-AUVERGNE
Rue François Coli - B.P. 96
42162 ANDRÉZIEUX - BOUTHÉON Cedex

Tél : 04 77 55 55 00
Fax : 04 77 55 72 49

TRAVAUX DE VOIRIE V.R.D.
SOLS INDUSTRIELS
SOLS SPORTIFS
ASSAINISSEMENTS

CARROSSERIE DU SARDON 
Ets G. FAYOLLE

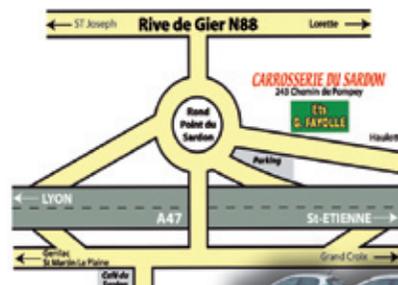


Tout assuré est libre de nous choisir
quelque soit sa compagnie d'assurance
sans avance d'argent.

VÉHICULES
DE PRÊT
GRATUITS

Tél. 04 77 75 53 35

www.carrosseriedusardon.com



RÉPARATION
ET ÉCHANGE DE
PARE-BRISE

- Qualité
- Prix
- Service
- Garantie

RÉPARATIONS
TOUTES MARQUES
TOUTES ASSURANCES : AGF-AXA...



Ets SCHMITH.

Fioul domestique
BP SUPER FIOUL
Entretien de chaudières
Nettoyage de cuves
- Maison fondée en 1899 -

7, rue Jean-Jacques ROUSSEAU
42400 SAINT-CHAMOND

Tel 04 77 31 70 12

Fax : 04 77 31 78 76



La Maison des Délices
PRODUITS DU TERROIR 

COLIS GASTRONOMIQUES
VINS FINS
CHOCOLATS

~
PARTENAIRE
DE VOTRE ENTREPRISE
POUR VOS CADEAUX D'AFFAIRES

~
COMITÉS D'ENTREPRISES
CADEAUX FÊTE DES MÈRES
FÊTE DES PÈRES
COLIS DE NOËL

~
218 chemin de la Picote - 42320 CELLIEU
Tél/Fax : 04 77 73 38 11
e-mail : lamaisondesdelices@free.fr